L'ABEILLE.

JOURNAL [illegible] COMMERCE, [illegible]

Imprimé [illegible] DE [illegible] Pierre [illegible] Bienfaisante [illegible]

No. 134. NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] MARS [illegible]

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de [illegible] piastres par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville, à fin du mois, et ceux de la campagne, dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et on en exigera le paiement comme abonnés.

Les [illegible] ne payent une piastre pour la première fois, et [illegible] cent pour chaque insertion subséquente [illegible] chaque insertion.

Les personnes qui font publier [illegible] grand nombre d'avis, peuvent [illegible] un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On souscrit à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Terrenon Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Duchartrat, et au juge Durant.

POUR HAVRE.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L. LUNDIE, capitaine [illegible], partie de sa cargaison à [illegible] perfectionné. Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, [illegible] à bord, [illegible] ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

POUR BOSTON.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, OREST, capitaine Chaste, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY,

No. 16 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le beau paquebot OREGON, capitaine D. [illegible], sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire MITTY, capitaine Ritson, prenant maintenant charge au haut de la rivière, et a son retour pourra prendre du coton à notre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, qui maintenant a prendre charge au haut de la cote, et peut prendre encore 100 boucauts à fret, si l'on se présente immédiatement—pour lequel ou passage, s'adresser a

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser

STETSON & AVERY.

18 Dec. No. 60 rue [illegible]

POUR NEW-YORK.

La nouvelle Ligne de paquebots partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans les 5 et 25 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, capitaine [illegible]

Le navire TALMA, capt. [illegible]

Le navire ILLINOIS, capt. [illegible]

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Ce port peut compter sur l'exactitude des départ des susdits navires, [illegible] depuis leur départ de New-York, [illegible] les 1er. et 15 de chaque mois.

23 oct. *Foster & Rogers.*

Chapeaux de Castor.

Reçus par le navire [illegible] de New-York. 40 caisses [illegible] CHAPEAUX noirs [illegible] beau, de *première qualité*, de [illegible] hautes, basses, et moyennes, [illegible] longs et courts ; tout de [illegible] supérieures, et des dernières modes. De plus, plusieurs douzaines de CHAPEAUX dits *Self-Drab*, qu'on vendra [illegible] en détail, à des termes [illegible]

NICHOLS & KEELER,

[illegible] Janvier. 18 rue Canal.

On [illegible] quelques fourneaux de fer [illegible] W. W. CALDWELL.

18 décembre.

POUR [illegible]

Le [illegible] FRANCES WATSON, [illegible] sera prêt à recevoir son chargement étant [illegible] pour fret du reste, [illegible] gemens superbes, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MARTIZIAN, (de 1ère classe) capitaine [illegible] Adams, du port de 1300 balles de coton, [illegible] en chargement [illegible] sur cale, a fond ou à fret.

JULES EL. [illegible]

No. 103 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, DOWRES, capitaine Purdy, sera prêt à recevoir charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée, et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L. LUNDIE, capitaine [illegible] partie de sa cargaison à [illegible] perfectionné. Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, [illegible] à bord, [illegible] ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

POUR HAVRE.

(On [illegible] un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de [illegible] tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier, il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages de ces places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages réguliers entre de la Nlle. Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau a vapeur WALKER-IN-THE-WATER, capitaine Stephens, [illegible] partira tous lundis, 19 et 26 de chaque mois ; [illegible] 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord.

17 déc.

POUR LA BOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira d'ici tous les mardis et vendredis [illegible] fret sera reçu au bassin à bord de la goélette qui descendra le soir allant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou capitaine ou bien à

H. HUNT,

Au Bassin.

AVIS.—Le soussigné étant de retour en cette ville, offre ses services à MM. les habitans sucriers, pour asseoir les équipages. Il fera toute autre espece d'entreprises, relatives à la maçonnerie, soit en ville ou à la campagne. Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout son possible pour s'en rendre digne.

LEONARD DELACHAUX.

S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

POUR LE BAYOU SARAH,

Beaucoup Riviere, Baton-Rouge, Plaquemine et les autres débarquements,

Le bateau-a-vapeur, à simple hélice, FLORIDA, capt. [illegible], part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart sous les ordres à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

7 sept. *Joseph T. Baudue.*

---

70 BOUCAUTS DE SUCRE

sont attendus à la levée cet après midi ou demain, et [illegible] s'adresser [illegible] JOHN HAGAN & Co.

SUCRE.—[illegible]

[illegible] MANAGEMENT HOMOEOPATHIQUE

DE VAPEUR.

[illegible] les soussignés [illegible] de la Louisiane, [illegible] établissement des Bains Hydrotherapiques, [illegible] rue St. Anne, N°s [illegible] la rue du Quartier, N°. [illegible]

On sait généralement combien le bain de vapeur [illegible] et toutes [illegible] il est [illegible] d'un plus [illegible]

Mr. Genoff a [illegible] dans [illegible] pour faire construire du nouveau [illegible] pour faire [illegible] toutes les [illegible] qu'on [illegible] peut entreprendre en droit de faire à l'Etablissement établissement [illegible] la boîte fumigatoire pour les [illegible] dans [illegible] pour [illegible] n'ayant aucun rapport avec [illegible] de nègres.

[illegible] de [illegible] chez lui [illegible] vaste hôpital pour les [illegible] de la ville, [illegible] un [illegible] le bain [illegible] prix suivant :

Prix de l'abonnement [illegible]	$16 00
[illegible]	9
[illegible]	1
[illegible]	1 [illegible]

Mr. Genou prendra d'ailleurs avec les propriétaires des arrangements les plus convenables.

[illegible] de sa pratique médicale [illegible] le Dr. Gibson, fils de la plus intime amitié avec le Dr. Hahnemann, fondateur du procédé [illegible] à leur traitement. [illegible] des instrumens qui [illegible] d'en faire part [illegible] cette douloureuse maladie [illegible] habitué [illegible] genre d'opérations, l'autoriser à leur [illegible] les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleines,
30 barils farine de bled Saratin, fraîche
20 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraîche
3 pipes eau-de-vie de France
Une chaise violons.
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

---

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

---

500 BOUCAUTS de sucre, prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

LE débarquement du brick Commodore [illegible] et la goélette Haitienne Isabelle [illegible] de Station Prince, — bateau de GINGEMBRE, [illegible] CASSIA, à vendre par

L. GRIEL & HENRY,

15 déc. Rue Dauphine N. 6

A VENDRE.

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, [illegible] rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur [illegible] planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile, gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert [illegible] frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champagne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordeaux Claret, different qualities, half dito dito dito dito; 1650 [illegible] dito dito dito dito; 45 half casks [illegible] Wine; [illegible] dito dito [illegible] Champaigne Wine; Cal[illegible] Vinegar, [illegible] imported direct and [illegible]

[illegible] EUGOR [illegible]

[illegible] 30 bag[illegible]

[illegible]

[illegible] du brick Henry, [illegible] 7 Fév. 6

LE Soussigné [illegible] vrages appartenant [illegible] ROSEBUD; il demeure [illegible] rues [illegible] pe, ayant [illegible] les parties en bois, il [illegible] des [illegible] partions de tout [illegible]

12 Jan [illegible]

EN débarquement du navire [illegible] Lucky, venant de New-York.

50 paniers (contenant [illegible]) de Champagne blanc mousseux.

[illegible] Cognac.

80 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

30 anchois fruits de Nicciol, de deux dame-jeannes chacun.

300 barils Vinaigre de cidre fort.

300 sacs Sel de Liverpool.

24 barriques Pl[illegible] Chasse patentée.

200 do. Blanc de Chasse [illegible] Philadelphie.

40 barils Sucre en pains.

[illegible] Anthracite de Cavendish.

3 Chaudières pour bateaux à vapeur, Chaînes et [illegible] Drays et Brouettes.

[illegible] vendre par

[illegible] SAMUEL T. MORGAN.

CHAUSSURES, &c.—4 caisses de cordonnet en boîtes cartonnées d'étiquetes ; 4 do. [illegible] blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

POIVRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Bolivar, et à vendre par

27 déc W. D. JOLLEY, [illegible] Levee.

TABAC [illegible]—En débarquement du [illegible] Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,
25 boites do. do.
260 caisses savon,
5 boucauds Rum quatrième preuve,
40 caisses cerises à cuire et à boire de Whittemore, numéros assortis ; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par. N. MERRIET.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes [illegible], habits de différentes couleurs, et 25 barilles vendangeurs, de première qualité, à vendre au bas du quai de la Douane, par

Déc 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Grand Ton, 15 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILBRAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi.

15 novembre.

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs [illegible] aux dispositions de la [illegible] de la charte. Les votes [illegible] seront reçus [illegible] Mr. [illegible] notaire de l'hôpital, rue Royale.

J. L. PREVOST,

14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

On desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Annexes general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

Ch. JOURDAN & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne.

A VENDRE par F. BERTOUIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Liqueur de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre tr[illegible], aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Demoiselles [illegible], dans le [illegible] celui du Trésorier.

[illegible] CHUZAT.

[illegible] Tout [illegible]

[illegible] Vaccine jeune et saine, [illegible] Rue Bourbon, entre [illegible] Orléans et [illegible] N° [illegible] Janvier

---

A VENDRE par [illegible] H. [illegible] vin blanc de [illegible] qualité. Vin en caisses [illegible] et de qualité [illegible] Lettre, Id. Id. de [illegible]

LE soussigné offre [illegible] les marchandises [illegible] nement du navire Belle, venant du Havre consistant [illegible] Bas de soie pour hommes et pour [illegible] Bas pour [illegible] Bas de Soie pour [illegible] de Barege Rubans de Tulle noir [illegible] caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE, Jnr.

3 Déc.

REÇU par la navire Voltaire et à vendre par le soussigné, 40 caisses Vin de champagne de première [illegible] une Harpe de George Blaschek.

5 déc JOHN GARNIER.

FRUITS FRAIS—30 caisses Oranges, 50 pailles de Figues 10 [illegible] Noix du Brésil. Reçus par le navire Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement des navires Rose et [illegible] Gent, de Liverpool, et à vendre par les soussignés :

Toile à chemises de 4-4,
Indiennes de soie avec bordures colorées,
Velour superfin bleu et noir,
Mouchoirs rouge blanc,
Madras,
Mousseline de 4-4 et 6-4,
Indiennes et mousseline rayée,
Courtepointes, etc. Les marchandises ci-sus ont [illegible] de debenture.

KENNEDY & DUCHAMP.

15 do

A VENDRE,

DEUX cents ramées tant papier écolier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et sans coton, à la librairie de Ch. Jourdan & co. auxquels il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge pur de Bordeaux à 34.

[illegible] CH. JOURDAN.

[illegible] du sloop Juliet, [illegible] Sabots TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOUEF.

4 oc *No. 1, Rue Toulouse*

Esclave en marronnage.

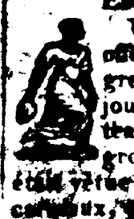

Une récompense de [illegible] est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, absente depuis 10 jours, habitué à vendre des [illegible] ; elle a la peau très-noire, de gros seins, [illegible] grande, le [illegible] vêtue d'une robe de calicot [illegible] cheveux, [illegible] habituellement à la [illegible] Mornay. On offre également [illegible] à celui qui pourra découvrir [illegible] qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres N°. —

RUSSIA SOAP, 50 balles Russia Soap [illegible] en débarquement du brick Waltham à vendre par

12 Jan JOURDAN

VACHE EPAVE.

[illegible] a été conduit [illegible] Mr. Pro. Prada, [illegible] VACHE, avec son veau, qui ont été trouvés dans la rue du [illegible] de la vache est formée [illegible] que l'on suppose être [illegible] est prié de venir la [illegible] frais qu'elle aura [illegible] et sera présent aux [illegible]